

Le Venezuela rejette les accusations d'un ancien procureur de la CPI

Image not found or type unknown



Caracas, 12 août (RHC) Le ministère public vénézuélien a rejeté aujourd'hui les accusations formulées par Fatou Bensouda, ex-procureure de la Cour pénale internationale (CPI) au sujet de violations présumées des droits de l'homme dans la nation sud-américaine.

Dans un communiqué, le procureur général, Tarek William Saab, a rejeté les allégations formulées par Bensouda dans un rapport à la CPI, dans lequel elle affirmait qu'il y avait eu 'inaction' de la justice vénézuélienne pour poursuivre et punir des crimes présumés contre l'humanité.

'Après que l'ancienne procureure de la Cour pénale internationale a rendu publique son opinion sur l'examen préliminaire en cours de notre pays, nous avons rejeté avec force et fermeté les accusations qui y sont portées', a déclaré Tarek William Saab.

Saab a affirmé que les actes de l'ancienne fonctionnaire, dans le cadre de l'affaire Venezuela I, ont été menés de manière unilatérale et sans tenir compte de la collaboration effective des autorités vénézuéliennes, ni les documents présentés sur l'activité incontestable d'enquête du ministère public et du pouvoir judiciaire.

À cet égard, il a déclaré que les conclusions formulées n'avaient aucune valeur, tout en réaffirmant qu'il était disposé à démontrer par des faits l'action de l'État bolivarien.

Saab a rejeté l'affirmation liée à '(...) les cas potentiels qui découleraient probablement d'une enquête sur la situation seraient recevables en termes d'inaction'.

'Nous ignorons quels sont ces cas potentiels identifiés par le Bureau du Procureur, parce que pendant toute la période de l'examen préliminaire, ces informations nous ont été dérobées, malgré nos demandes insistantes de connaissance', a souligné le Procureur général.

En conséquence, le Procureur général a qualifié de gratuites et d'invraisemblances les allégations de 'manque de mesures concrètes et progressives pour déterminer la responsabilité pénale des suspects'.

Il a en outre rappelé que, depuis octobre 2020, le Venezuela avait présenté à la CPI cinq rapports contenant des informations fiables sur l'état d'avancement de plus de 700 procédures pénales en cours, qui n'ont pas reçu une seule réponse du Bureau du Procureur.

Il a également réaffirmé la volonté de l'État vénézuélien de coopérer avec le nouveau procureur de la Cour internationale de Justice, Karim Khan, afin de démontrer l'engagement institutionnel absolu contre toute forme d'impunité et en faveur de la protection intégrale des droits de l'homme. (Source : PL)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/266875-le-venezuela-rejette-les-accusations-dun-ancien-procureur-de-la-cpi>



Radio Habana Cuba